ECOA
ECOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

# Programme formation continue des avocats
# Décembre 2026

## Thème : La prévention en matière de cybermalveillance

**Date** : Lundi 7 décembre 2026 de 16h00 à 18h00

**Lieu** : Angers

**Pré-requis** : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

**Objectifs :**

- Identifier les risques et adopter les bons rélexes.

**Méthodes mobilisées :**

### Programme :

*La fraude au RIB*
*La fraude au Président*
*Les outils essentiels de l'hygiène numérique*
*Les outils mis à disposition par le CNB*

### Moyens pédagogiques :
Interactions

### Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

**Intervenant**
Christophe ROUICHI, avocat au Barreau d'Orléans, ancien Bâtonnier

Informations importantes :

- *Tarifs :*

  ***Formation gratuite et réservée pour les avocats des barreaux d'Angers, Saumur, Le Mans et Laval***

- *Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation*

*Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.*

***Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.***